



CERVIERES

//AVAP//

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

OCTOBRE 2019

BILAN DE LA CONCERTATION



AGENCE DE PAYSAGE
P. Pierron Paysagiste

23, rue du Cinema
38 880 AUTRANS
06 73 27 62 61
pierron.paysage@wanadoo.fr

AVAP

La commune de Cervières s'est lancée depuis 2 ans dans l'élaboration conjointe d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de répondre aux exigences réglementaires qui lui sont imposées par la loi ALUR et pour assurer la cohérence des documents entre eux.

Une AVAP a pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires. Elle intègre approche architecturale, urbaine et paysagère et enjeux environnementaux en prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme (PLU).

Le dossier d'AVAP est un document élaboré par la Ville, les services de l'Etat et les acteurs du territoire concernés.

L'AVAP se traduit par un document contractuel de référence et d'aide à la décision comprenant :

- Un rapport de présentation des objectifs de l'AVAP auquel est annexé un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, qui expose les particularités architecturales, urbaines et paysagères du territoire.
- Un règlement avec des prescriptions à prendre en compte pour l'établissement des projets afin d'assurer une gestion optimale et une mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés.

Un document graphique reprenant les périmètres retenus correspondant à la délimitation graphique des secteurs protégés incluant les éléments de patrimoine identifiés.

Elle dispose d'un organe délibérant dédié : la commission locale, créée par délibération du conseil municipal du 05 novembre 2015. Elle est composée d'élus et de personnes qualifiées (représentant de l'Etat, personnes qualifiées au niveau local).

Elle a deux rôles principaux :

- Suivre l'élaboration de l'AVAP, en se prononçant avant que le projet soit arrêté par le conseil municipal.
- Assurer ensuite la gestion de l'AVAP au vu des objectifs initialement posés et au regard de la mise en oeuvre des règles applicables.

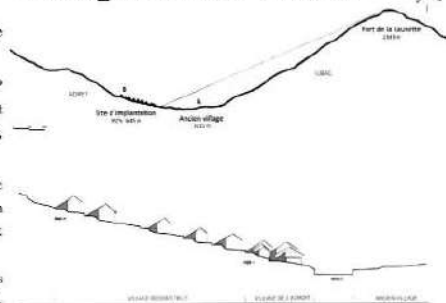
Lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée :

- Par la collectivité locale dans le cadre d'un projet particulier;
- Par le préfet de région dans le cadre d'un recours contre l'avis de l'ABF.

Carte des maisons de la reconstruction



Coupe de la vallée



L'étude d'AVAP de CERVIERES est aujourd'hui en cours, la richesse patrimoniale de la commune est un atout qu'il convient de mettre en valeur dans le cadre d'un outil de gestion adapté, cohérent et partagé.

La ville compte déjà plusieurs monuments historiques inscrits ou classés :

Église Saint-Michel XVème siècle : inscription par arrêté du 29 mai 1926

Cadran solaire peint sur enduit de chaux avec des pigments naturels, attribué à Zarbula, 1839, situé sur la façade (parcelle AB 203 - photo ci contre) : inscription par arrêté du 27 juin 1996

Maison-ferme dite maison Faure-Vincent, maison en totalité (parcelle AB 187), ainsi que le coffre-armoire à grain situé dans la cave : inscription par arrêté du 11 mai 2011.

Elle dispose également du label Patrimoine XXème (photo ci-dessus) sur plusieurs éléments patrimoniaux remarquables comme le Téléphérique militaire de Terre Rouge ou des Gondrans et l'ensemble urbain formé par les fermes de la reconstruction.

Elle ne dispose pas en revanche de dispositif de protection de type ZPPAUP (Zone de protection patrimoine architectural et paysager).

Le diagnostic, en cours d'élaboration, doit pouvoir mettre en avant l'ensemble des particularités architecturales, urbaines et paysagères de la commune. Il s'articule autour d'une thématique « Habiter la montagne ».

La spécificité de ce territoire de montagne implique une analyse particulière du patrimoine. En effet l'ensemble des thématiques sont liées entre elles et l'inventaire du patrimoine s'apprécie au regard notamment du rapport entretenu avec le milieu naturel et l'histoire des lieux.

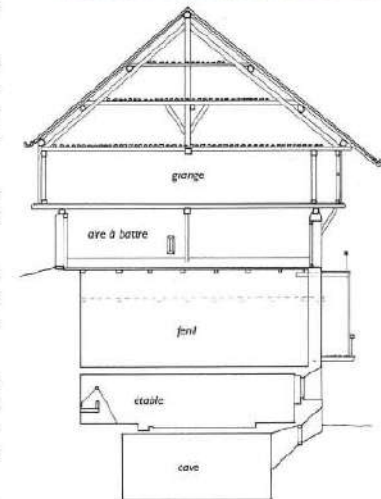
Ce territoire est différent d'un territoire que l'on pourrait qualifier d'urbain, les éléments de patrimoine sont inscrits dans un ensemble homogène qui recèle de nombreuses spécificités et qui prennent du sens au regard de leurs rapports à la montagne. Cette dernière, omniprésente, jalonne le diagnostic et permet de comprendre les réponses trouvées par les habitants pour habiter cette vallée.

L'objectif est de mieux comprendre les habitants, leur organisation, leur cadre de vie.

En matière de typologie, le village ancien, les fermes de la reconstruction, les hameaux mais aussi les alpages sont étudiés afin de disposer d'un document de référence qui synthétise la connaissance et l'étude de l'ensemble de ces entités patrimoniales.

Paysage

Cadran solaire



Plan en coupe de la maison-ferme



ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL



INSTALLATIONS OBSOLETES

L'association Mountain Wilderness, avec de nombreux partenaires et de bénévoles, se sont rendus les 29 et 30 juin sur le secteur de l'alpage de Peyre Moutte. Ils ont retiré 7.9 tonnes de ferraille. Un point positif a été effectué sur ce chantier, et l'association souhaite revenir à Cervières au printemps prochain afin de poursuivre son programme d'actions de démontage d'installations abandonnées dans les montagnes.

+ d'infos : mountainwilderness.fr



COLLECTE DES ENCOMBRANTS AUTOMNE 2019

La Communauté de Communes du Briançonnais organise, en partenariat avec la Ressourcerie la Miraille, une collecte d'encombrants en porte-à-porte sur tout le territoire, du 21 octobre au 15 novembre 2019.

Inscription obligatoire jusqu'au 18 octobre :
sur le site internet de La Miraille: www.lamiraille.org ou par téléphone au 04 92 49 62 88

Le mardi de 13h30 à 17h30 & du mercredi au vendredi de 08h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

HORAIRES DECHETTERIE DE FONTCHRISTIANNE

Du 1er octobre 2019 au 30 avril 2020

	9h00/12h00	13h30/17h00
Du lundi au vendredi	Ouvert	Ouvert
Samedi	Ouvert	Ouvert
Dimanche et férié	Fermé	Fermé

Service gestion et valorisation des déchets: 04.92.54.52.52
www.cbrianconnais.fr

A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE:

- MÉMO TRI
- AUTOCOLLANTS « STOP PUB »
- SACS DE PRE-COLLECTE



IMPORTANT: Communiqué de la Préfecture du 13 septembre: **PROLONGATION DE LA PERIODE « ORANGE » POUR L'EMPLOI DU FEU dans les Hautes-Alpes.** Rappel: toute personne qui ne respecte pas la réglementation, ou qui provoque un incendie, s'expose aux sanctions prévues par la loi. www.hautes-alpes.gouv.fr

« Nos petites têtes blondes ont repris le chemin de l'école, de la crèche, de la nounou... L'Association des Enfants de Cervières a également repris du service... pour toute demande d'aide pour les activités extra scolaires de nos enfants, ou pour tout simplement participer aux activités proposées par l'association vous pouvez nous contacter : pjol.carole@je-fond.com.

Deux RDV vous sont déjà proposés: **samedi 12 octobre à 16h, lecture de contes** par Anne-Clère Dromzee, en complément de l'animation de la bibliothèque municipale, salle polyvalente.

Et en partenariat avec l'Association Cervières Sports et Fêtes, un **goûter de Noël** avec spectacle et remise des colis aux anciens du village est prévu le **samedi 14 décembre**. (détails à venir). »

À très vite, les Enfants de Cervières

SAISON DE SKI DE FOND 2019/2020

Les tarifs : les redevances de ski de fond 2019/2020 ont été votés.

Le pass massif (04-05) saison au tarif super primeur de 105€ jusqu'au 30 septembre, puis tarif primeur de 125€ jusqu'au 15 novembre, puis plein tarif à 155€. **Les pass Nationaux** sont également au tarif primeur jusqu'au 15 novembre, adulte 180€, puis 200€ et jeune (10-16ans) à 60€ puis 70€.

Ces pass sont uniquement en vente/recharge en ligne sur le site de nordicalpesdusud.com

Le pass Escartons commun aux sites de Cervières-Névache-Les Alberts-Val des Prés est reconduit au tarif unique de 85€.

Le pass domaine de Cervières est au tarif unique de 60€, ces 2 derniers pass seront en vente dès l'ouverture du domaine.

Nouveauté cette saison concernant le **pass saison domaine de Cervières :**

Le Conseil Municipal a voté la gratuité aux habitants en résidence principale à Cervières, adultes et jeunes dès 10 ans (moins de 10 ans, pas besoin de carte). Il faudra obligatoirement être possesseur d'une carte pass qui sera à établir personnellement au foyer de ski de fond dès son ouverture (une photo sera prise sur place), et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Rappel: la location de matériel au foyer de ski de fond aux enfants de Cervières est gratuite (résidence principale).

Animations : La commune a été sélectionnée pour accueillir à nouveau **FESTI'NORDIC !**

Retenez bien la date : **le dimanche 16 février 2020**

On compte sur vous : Si vous souhaitez contribuer à cette belle journée conviviale, proposer un stand, une animation, encadrer, ou simplement être bénévole, merci de contacter Laure Guillaud : foycervieres@live.fr

Le programme « **traces douces** » sera reconduit aussi pour cette saison (vacances de Noël et février) Si vous souhaitez en faire partie, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Laure Guillaud avant le **11 octobre 2019**.

Ouverture du site nordique : dès que l'enneigement le permettra.

L'événement « **smoc event** » ne sera pas reconduit cette saison.

Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation: L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS
Impression: Mairie de Cervières



Pour faire partie de la liste de diffusion de la Mairie, et recevoir le bulletin d'informations, envoyez vos coordonnées par email : cervieres@cbrianconnais.fr



CERVIERES

LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 33 - SEPTEMBRE 2019

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE CERVIERES
LE CHEF LIEU
05100 CERVIERES

PLU - AVAP

PLAN REGLEMENTAIRE SECTEURS AVAP CERVIERES (05)

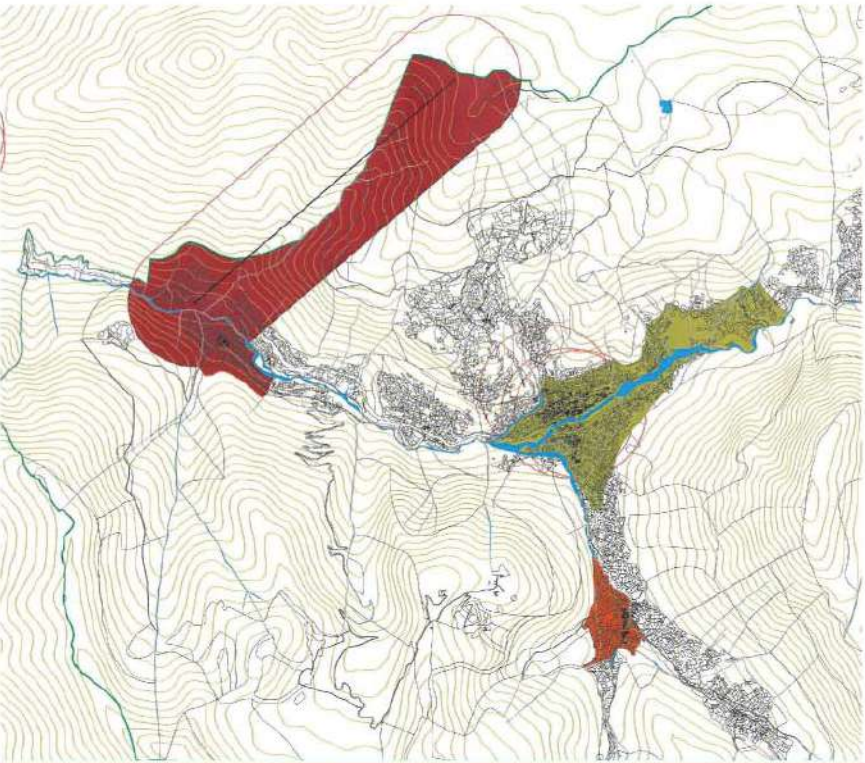
Légende

SECTEURS AVAP

- CHIEF LIEU
- LE LIEU
- TERRE ROUGE
- TERRE ROUGE
- COURSES DE NEVEAU
- IMMEUBLES MH
- Ravon abords 500m MH

PLU: Plan Local d'Urbanisme
AVAP: Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

→ Suite en page 2



Réunion publique:

22 octobre 2019 à 18 h à la salle polyvalente de Cervières

PLU - AVAP Suite

L'AVAP de la commune progresse. Une réunion de présentation est programmée le **22 octobre à 18 heures** en salle du foyer de ski de fond.

La phase d'étude a permis de mettre en valeur les différents sites et leurs caractéristiques d'un point de vue architectural, urbain et paysager. Ci-dessous un bref résumé du dossier de présentation :

« Après analyse du patrimoine de la commune et croisement des enjeux des différentes entités qui la composent, il est proposé 3 secteurs aux objectifs propres.

Pour chaque secteur on retrouve :

Les caractéristiques architecturales, paysagères et urbaines qui ont prévalu à sa définition.

Les objectifs de protection et le plan de repérage architectural qui s'y attache. Celui-ci comprend le repérage des maisons anciennes, des maisons de la reconstruction, dans le cas du chef-lieu, et des édifices remarquables que sont les chapelles.

Au plan paysager, les canaux, les jardins potagers, les chapiers, les anciens chemins... deviennent un vocabulaire identitaire dont la préservation a valeur de l'histoire qu'elle conte. Leur protection en tant que tel n'a néanmoins de pertinence que reliée étroitement aux pratiques agricoles, ou domestiques pour les jardins, qui en sont à l'origine.

C'est dans cette logique que la bonne gestion du foncier proposée par le PLU, et en cohérence avec l'AVAP, doit précisément proposer de consacrer les terres agricoles avec une grande retenue. Le maintien d'une activité agro-pastorale dynamique et viable est réellement la seule garantie de préservation de ces éléments de paysage.

Les différents secteurs issus du diagnostic :

1- SECTEUR CHEF LIEU

L'entité principale de l'AVAP correspond au chef-lieu dans sa globalité.

Ce secteur a pour objectif d'assurer la cohérence entre les ensembles bâtis (Centre ancien, quartier de la reconstruction, extensions urbaines récentes, Eglise St Michel) et les éléments paysagers majeurs, marqueurs de l'identité de la commune (Cervyrette, chapels dans la vallée vers le Laus, terres au-dessus du village, mur des Aïtes...).

Disposant d'un patrimoine bâti riche et diversifié (Maison Faure Vincent classé monument historique, quartier de la reconstruction label Patrimoine XXème...), ce secteur a vocation à déterminer les principes de mise en valeur et d'évolution du bâti en fonction de leurs particularités et les conditions de gestion des espaces libres.

2- SECTEUR LE LAUS

Le Laus est composé d'un bâti caractéristique des chalets d'alpages.

Ne disposant jusqu'à présent d'aucune protection, la qualité du bâti et la fragilité des milieux qui l'entoure nécessitent une protection dédiée pour assurer un encadrement des interventions et la mise en valeur du patrimoine.

3- SECTEUR TERRE-ROUGE

Couvert par un rayon de protection d'abords de 500m, lié au téléphérique militaire des Gombres, le hameau s'est progressivement renouvelé, et son tissu dense a été adré au bénéfice d'une amélioration du confort des logements. L'AVAP a pour objectif d'accompagner cette évolution tout en assurant de la préservation des caractéristiques du patrimoine bâti de cette entité. Le périmètre du téléphérique est intégré au patrimoine de l'AVAP pour sa portion comprise sur la commune de Cervières.

POINT TRAVAUX

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Afin de conserver la maîtrise du prix du m³ d'eau potable distribuée aux habitants de la commune et maintenir la réactivité du service, le conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence eau potable à la communauté de commune.



En l'état actuel de la loi, ce transfert aux communautés de communes devrait intervenir en 2026. Sans attendre cet hypothétique transfert, la commune accélère la mise aux normes de son réseau de distribution d'eau potable. Des compteurs de mesures viennent d'être installés au départ du captage du Blétonnet et du réservoir du chef-lieu, ce qui va permettre de quantifier les prélèvements et par comparaison avec les volumes facturés de déterminer le niveau de fuite des canalisations. La pose de vannes de sectionnement, la protection des installations et la clôture du périmètre immédiat de la zone de captage devraient être finalisées dès le printemps prochain. L'ensemble des canalisations et regards font l'objet de relevés GPS, ces données seront intégrées dans le logiciel ad hoc afin de faciliter les interventions des techniciens de maintenance.

De plus, la commune met tout en œuvre (acquisition d'un logiciel de facturation et formation du personnel...) pour assurer seule la facturation de l'eau potable.



Restauration des passerelles du sentier d'interprétation du Marais du Bourget

Le pont dessous les Chalps est en cours de réfection, il sera terminé avant l'hiver.



Restructuration/Entretien: Chemin du Blétonnet et chemin de Gaudissard, cunette Terre Rouge, route des Fonts, chemin et sentier du lac des cordes...

SH: Signalisation d'Intérêt local. Tous les panneaux commandés devraient être réceptionnés l'ère semaine d'octobre. Ils seront installés avant l'hiver.

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La végétation se développe, les berges se dégradent et tout particulièrement le lit de la Cervyrette dans la traversée du chef-lieu. Cette situation due à l'absence de travaux interpelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence, dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est confiée aux inter communitaires, dans notre cas la CCB. Après une période d'organisation et de structuration, les premières études sont en cours : « D'ici la fin de l'année, un plan d'action sur l'ensemble du territoire de la CCB sera élaboré et préfigurer les actions, études, travaux et entretiens, sur les cours d'eau et les zones humides à réaliser en 2020 ».

Les besoins sont nombreux et certains urgents dans le briançonnais. La taxe GEMAPI (40 € maximum par habitant) qui devrait être votée par les conseillers communautaires avec le budget 2020 ne sera pas suffisante pour y répondre.

Des débats animés sont en perspective...

Maison communale - Ancienne école

Une subvention d'un montant de 286 456,80 € (40%) nous a été attribuée par arrêté Préfectoral, ainsi qu'un premier acompte du Département de 35 807,00 € (5 %), le solde pour atteindre l'objectif de 70 % d'aides, devrait faire l'objet d'un vote lors de la session d'automne du Conseil Régional. Le dossier du permis de construire fait actuellement l'objet d'échanges avec les services concernés (ABI, DDT, IT05) pour un dépôt avant fin d'année autorisant le début des travaux au printemps 2020.

AFFOUAGE

Le reliquat de bois en Régie a tout été redistribué. Rappel: il doit être totalement enlevé avant le 30 octobre 2019. **COUPE AFFOUAGÈRE SUR PIED : TIRAGE AU SORT** Les parcelles forestières n°94 et 95 vont être marquées. Les personnes inscrites pourront venir au Mairie, tirer individuellement leur lot, dès le 10 octobre 2019.

Bâtiment LE ROCHEBRUNE

Après de nombreux mois de travaux et plusieurs reports, finalement le projet « ô sommet » a été officiellement abandonné. Retour à la case départ pour ce gros bâtiment, en attente d'un nouveau projet.

TAXE DE SEJOUR. Lors de sa séance du 20 septembre dernier, la Communauté de Communes du Briançonnais a instauré la taxe de séjour communautaire (délibération consultable sur www.ccbrianconnais.fr). De ce fait, à compter du 1^{er} janvier 2020, la taxe de séjour communautaire se substituera à la taxe de séjour communale. Les tarifs de la taxe de séjour vont évoluer à la marge et une plateforme de télédéclaration sera mise en place pour gérer la taxe de séjour. La Communauté de Communes du Briançonnais organise une réunion dédiée aux hébergements afin de présenter les nouveautés mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020:

RDV à la salle polyvalente de Cervières le mardi 26 novembre 2019 à 15h

RETOUR SUR...

Le 29 juin, c'est à Cervières que le Comité Départemental de la Randonnée des Hautes-Alpes a donné RDV pour la fête de la rando 2019.

Une journée conviviale et ensoleillée, où se sont retrouvés plus d'une centaine de participants pour découvrir le territoire de Cervières, avec 6 parcours de randonnées de plusieurs niveaux accompagnés par les animateurs brevetés de l'Association des Randonneurs Baliseurs du Briançonnais.

ALEX HUGO, la police rurale à l'ancienne école c'est fini!

Les derniers jours de tournage ont eu lieu fin septembre, et tout le décor a été démonté. Le projet de maison communale, oblige la production à trouver un nouveau lieu pour la police rurale de Lusagne, à regrets. La série emporte toujours un énorme succès, les 3 épisodes inédits de la saison 5 diffusés dernièrement étaient encore en tête des audiences avec une moyenne de 4,9 millions de téléspectateurs. La saison 6 est actuellement en cours de tournage, et sera sur nos écrans fin 2020.



ETAT CIVIL

Ils se sont mariés !

Emilie FAURE-BRAC & Guillaume DEBARGE

Le 27 juillet

Domiciliés au chef lieu



Félicitations

à Pauline MARITROVATO et Dorlan BRUNET, habitants du Laus et heureux parents de LYAM né le 5 août



Double félicitations à Marion CABANES et Arnaud LAPORTE Qui ont accueilli au chef lieu MARIUS et NEDJMA le 1^{er} août



MAIRIE DE CERVIERES LE CHEF LIEU 05100 CERVIERES 04.92.20.42.42 cervieres@ccbrianconnais.fr